



Délégués du Personnel UCF AFC

Montbéliard : 0381906281 : cgt-egd-comtenor@edfgdf.fr

Alsace : 0389467767 : cgt-alsace@erdf-grdf.fr

Besançon : 0381838383 : cgt-comtesud@edfgdf.fr

**Compte-rendu Syndical Séance DP
UCF AFC**

Du 22 octobre 2015

Une nouvelle fois, l'Employeur
découvre les questions en séance.

Indemnité de boisson

La longue période de canicule que nous avons eu à vivre en Alsace et en Franche-Comté a été une des conséquences directe de températures largement au dessus des normales saisonnières et d'une pluviométrie quasi nulle pendant plusieurs semaines.

Ces conséquences conditionnés par les vents ont fortement favorisé la diffusion et la dispersion de poussières dans l'air y compris dans les espaces couverts, en intérieur avec l'absence de climatisation y compris dans les véhicules dont les vitres souvent restées entrouvertes pour minimiser les effets de la chaleur et en favoriser les échanges d'air.

Dans ce cadre, les salarié(e)s exposés peuvent bénéficier de la Pers 96 associée à une « indemnité de boisson » en complément des mesures d'approvisionnement en eau.

Hors celle-ci n'est toujours pas appliquée aux salarié(e)s d'Alsace et de Franche-Comté et ceci malgré la forte exposition aux poussières sur une très longue période de fortes chaleurs et de sécheresse.

Qu'en est-il exactement, quelles sont les modalités d'application de cette note et périodes prisent en compte pour son calcul ?

Direction : Il n'y a pas application de la Pers 96 car on n'est pas dans le cadre de l'insalubrité.

Cette pers s'applique à un poste fixe avec une contrainte de ne pas pouvoir s'éloigner du poste pour se réhydrater. L'entreprise respecte le Code du Travail art R4525-2 et R4525-3.

De l'eau est mise à disposition.

CGT : Cette pers a pourtant déjà été appliquée il y a peu d'années. Nous n'en restons pas là et reprendrons cette question.

Semaine Européenne de la Mobilité

Suite au Mail transmis à l'ensemble des salarié(e)s « Bougez Autrement » Semaine Européenne de la mobilité du 16 au 22 Sept 2015.

Les salarié(e)s s'étonnent de l'absence d'aides et de mesures complémentaires pour les trajets domicile/travail de la part des entreprises ERDF et GRDF soit pour favoriser l'utilisation des transports en communs, soit pour l'achat et l'utilisation de vélos, soit pour l'achat d'un véhicule électrique souvent très cher ou même pour soutenir les déplacements pédestres.

Favoriser ces aides en participant a la prise en charge totale ou partielle d'un achat de vélo ou d'autre part la prise en charge de la totalité des frais de transport en commun ou même en favorisant l'achat de paires de chaussures (marcheur ou joggeur) ou en proposant également une prime complémentaire pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride.

Des mesures significatives pour favoriser ces modes de transports en aidant les salarié(e)s à lutter contre la pollution.
Quelles sont les nouvelles mesures prises par les entreprises ERDF et GRDF et dates d'application de ces mesures dans le cadre du « plan vélo » ?

Quelles sont les aides apportées aux salarié(e)s autres que celles qui sont proposés dans les différents textes et lois en vigueur à ce sujet (voiture électrique, vélo, transports communs etc.)

Direction: ERDF applique la loi Borlot depuis 2009 et contribue à la moitié du montant des abonnements.

CGT: Nous avons demandé l'application du plan Vélo. Permet de verser une indemnité kilométrique aux utilisateurs de ce type de transport . Applicable depuis le 1^{er} Juillet 2015. Le représentant de l'Employeur est resté très minimaliste dans sa réponse et attend la réponse de la région sur l'ensemble des questions.

Campagne Santé et Sécurité Routière du 19 au 25 Oct. 2015

Les salarié(e)s ont été destinataires d'une communication ENGIE dans le cadre de la « Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail »

Ces documents font un constat alarmant sur les nouvelles technologies embarquées (téléphone, tablette etc.), par exemple les statistiques sont formelles : le risque d'accident lorsqu'on téléphone au volant est multiplié par 5, écrire un SMS multiplie ce risque par 23...

Pour prévenir le risque d'accident mortel, le groupe ENGIE a mis en place la règle qui sauve : « **je ne manipule pas mon téléphone et autres moyens de communication lorsque je conduis** »

Quelles sont les mesures concrètes mis en application pour supprimer définitivement ce risque ?

Direction: Dans ce cadre, le représentant de la Direction est sensible à la question et précise que le CHSCT a déjà ouvert le débat sur ce point. Le futur Carnet de Prescription Risques Généraux (mise en application au 1^{er} Avril 2016) renforce de manière plus précise les règles à respecter.

Il y a aussi à respecter le Code de la route et chacun doit prendre ses responsabilités au volant.

CGT: L'Employeur mets à disposition des téléphones et insiste au travers de l'activité pour que les salariés répondent rapidement. Ceci est incompatible avec une bonne prise en compte de la prévention.

- **A la dernière réunion, la Confédération Générale des Cadres (syndicat sectoriel) avait demandé à ce que les questions des Délégués du Personnel soient renvoyées à l'ensemble des élus avant la réunion.**
- **Les élus CGT se demandent si cette organisation attend de connaître les questions CGT (faute de question de leur part) pour savoir si elle siège.**

Les collègues CGT qui vous ont défendu

- | | | |
|----------------------|---------------------|--|
| • Richard DHIVERS | TIC Lons le saunier | richard.dhivers@erdf-grdf.fr |
| • J.C JACOTTOT | TIC Besançon | Jean-christophe.jacottot@erdf-grdf.fr |
| • Corinne RIQUET | Montbéliard | corinne.riquet@erdf-grdf.fr |
| • Guy LEITNER | TIC Sélestat | guy.leitner@erdf-grdf.fr |
| • Denis FILLINGER | CPC Mulhouse | denis.fillinger@erdf-grdf.fr |
| • Stéphane WALTER | Etat Major Mulhouse | stephane-a.walter@erdf-grdf.fr |
| • Frédéric AUBRY | Tic Besançon | frederic.aubry@erdf-grdf.fr |
| • Arnaud GIROLIMETTO | TIC Montbéliard | arnaud.girolimetto@erdf-grdf.fr |

**La prochaine réunion DP aura lieu le 22 octobre 2015 à
À Illzach.**



BULLETIN

D'ADHESION

NOM : Prénom :

Adresse :

Je souhaite adhérer à la section C.G.T. d'E.D.F. - G.D.F.

Je souhaite rencontrer un délégué C.G.T., afin de débattre des différents sujets.

SIGNATURE : Fait à le :